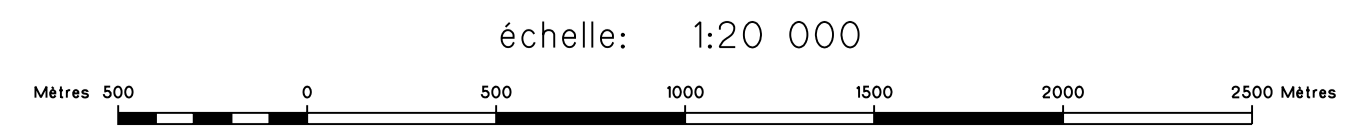


LÉGENDE

- Limite du Parc Régional Massif du Sud
- - - Limite de cadastre et des cantons de l'arpentage primitif
- - - Limite municipale
- - - Limite de rang
- Ligne de lot
- 15 1848) Numéro de lots arpentage primitif (cadastre)
- Lots privés
- Route
- Limite de la Réserve Écologique Claude-Mélançon qui est exclue du Parc Régional Massif du Sud

NOTE: Ce plan a été préparé à partir d'une compilation cadastrale, mais les désignations indiquées sont celles de l'arpentage primitif. Lorsque les désignations cadastrales diffèrent de celles de l'arpentage primitif, elles sont indiquées entre parenthèses. Seul les lots originaires sont indiqués sur le plan. Les subdivisions de ces lots n'ont pas été compilées.



"PARC RÉGIONAL MASSIF DU SUD"
 SECTEURS BELLECHASSE ET LES ETCHEMINS
 SITUÉ DANS LES CANTONS DE MAILLOUX, ROUX, BUCKLAND
 ET AUGMENTATION DUCANTON DE STANDON
 Superficie d'environ 11 348 hectares